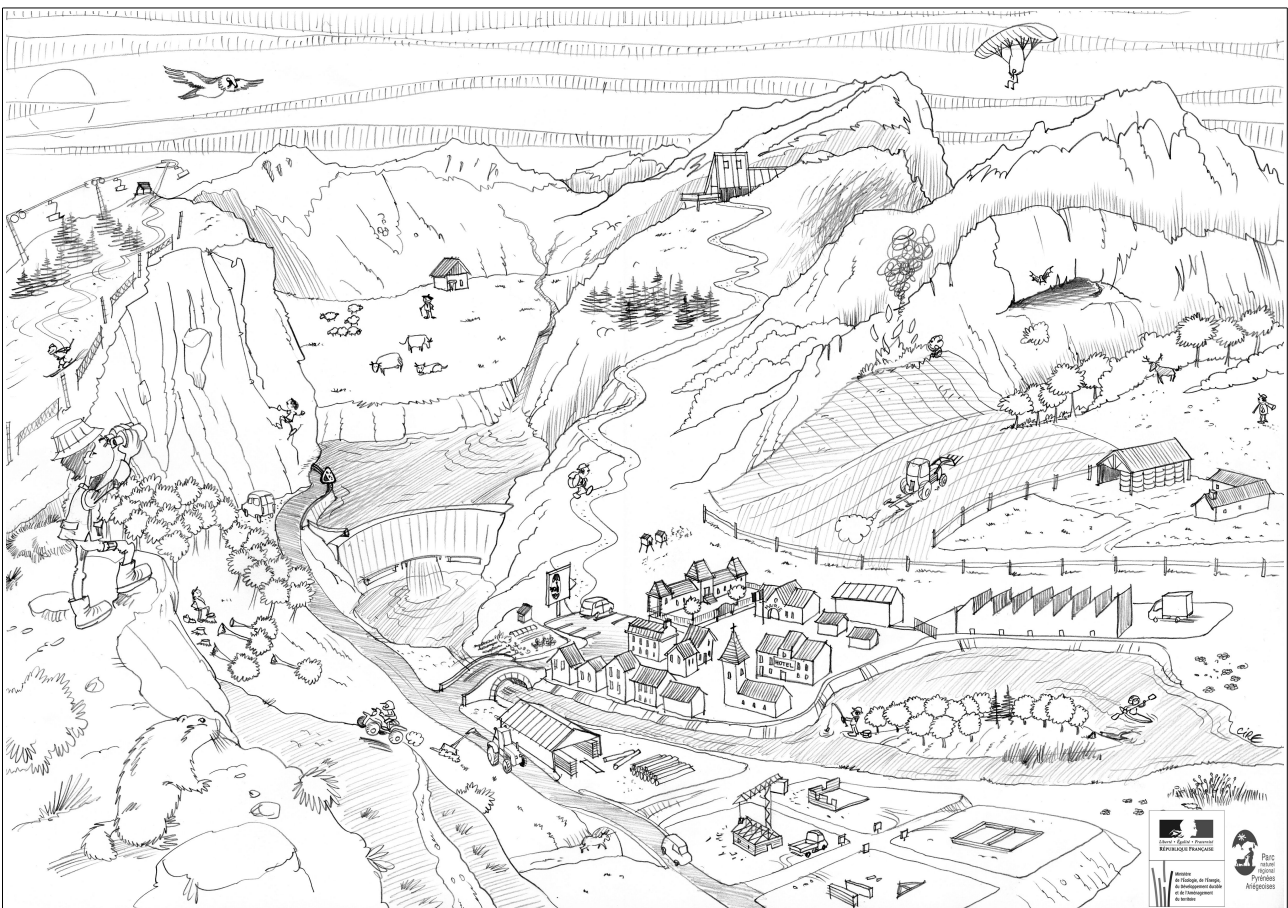


ARTICULATION DES POLITIQUES PUBLIQUES CONCOURANT À LA BIODIVERSITÉ

ÉTAT DES LIEUX ET RECHERCHE DE SYNERGIES ENTRE LES POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR OU IMPACTANT LA BIODIVERSITÉ DANS LE PARC NATUREL RÉGIONAL DES PYRÉNÉES ARIÉGEOISES

Note de synthèse



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU
DEVELOPPEMENT DURABLE, DES
TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

*Direction régionale de
l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement de Midi-Pyrénées*



**STRATÉGIE PYRÉNÉENNE
DE VALORISATION
DE LA BIODIVERSITÉ**



**Parc
naturel
régional
Pyrénées
Ariégeoises**



Asphodel Environnement
Études et conseil
Environnement, Aménagement du territoire
et Développement local

Avril 2013

Sommaire

La biodiversité pyrénéenne.....	4
Une étude sur l'articulation des politiques publiques concourant à la biodiversité dans le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises.....	5
Méthodologie.....	6
Le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises, un territoire rural au patrimoine naturel remarquable.....	7
Un territoire au patrimoine naturel riche.....	7
Un territoire rural marqué par l'activité des hommes.....	8
Caractérisation des politiques publiques concourant à la biodiversité dans le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises.....	10
Analyse des politiques publiques concourant à la biodiversité dans le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises.....	11
Un plan d'actions pour une meilleure synergie des politiques publiques concourant à la biodiversité dans le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises.....	13
Un plan d'actions construit sur la singularité de la structure Parc naturel régional.....	13
Un outil de gouvernance et de préservation de la biodiversité en PNRPA : le Conseil territorial de la biodiversité des Pyrénées Ariégeoises.....	14
Hiérarchisation des mesures du plan d'actions et calendrier de mise en œuvre.....	15

La biodiversité pyrénéenne

Le terme BIODIVERSITE désigne le monde vivant sous toutes ses formes (micro-organismes, plantes, animaux), en permanente évolution et en échange constant avec le milieu physique qui l'entoure. Cela comprend :

- la diversité des milieux naturels, écosystèmes et paysages ;
- la diversité des espèces ;
- la diversité génétique ;
- toutes les relations et interactions qui existent, d'une part, entre les organismes vivants eux-mêmes et, d'autre part, entre ces organismes et leurs milieux de vie.

La biodiversité nous fournit des biens irremplaçables et indispensables à notre quotidien : l'oxygène, la nourriture, les médicaments, de nombreuses matières premières... Les milieux naturels et les espèces animales et végétales nous rendent aussi de nombreux services : les insectes assurent la pollinisation primordiale pour la production de fruits et légumes ; des espèces, comme les vers de terre, contribuent à la formation de sols fertiles ; les végétaux, en particulier dans les milieux humides, contribuent à une épuration naturelle de l'eau en y puisant les éléments nécessaires à leur croissance... Au-delà de ce qu'elle nous apporte et des services qu'elle nous rend, la biodiversité est aussi notre cadre de vie.

Pourtant par une surexploitation de ces ressources, l'homme fait disparaître des habitats entiers d'espèces animales et végétales, et modifie profondément et durablement certains écosystèmes. Ainsi, si depuis 4 milliards d'années, les espèces naissent et disparaissent à un rythme régulier, l'arrivée du monde industriel a considérablement bouleversé cet équilibre et entraîné une régression dramatique de certaines formes de vie animales et végétales.

La biodiversité est un bien public à la fois global et local et sa protection relève effectivement d'une intervention publique. Cette intervention peut prendre la forme d'instruments réglementaires, économiques (outils financiers d'incitation) ou mixtes (accords volontaires et labels). Au-delà de la protection des sites naturels, les actions en faveur de la biodiversité recouvrent plusieurs objectifs. Il s'agit de soutenir les activités qui contribuent à la connaissance, la gestion, la protection, la valorisation et la restauration de la biodiversité, et celles qui contribuent à la prise en compte des enjeux de biodiversité dans les autres activités économiques.

Le massif pyrénéen possède un patrimoine naturel exceptionnel, lié en partie à sa diversité climatique (influences atlantiques, méditerranéennes, continentales et montagnardes), aux sols et reliefs variés et à l'action de l'homme pour domestiquer ces milieux, créant ainsi une grande diversité de milieux de vie. Il abrite des habitats et des espèces de très grand intérêt « au niveau national et européen ». Plus de 80 % de son territoire est délimité en ZNIEFF. Il abrite près de la moitié des espèces métropolitaines soumises à un PNA. Environ 10 % de la surface désignée en sites Natura 2000 à l'échelle de la métropole sont localisés dans le Massif des Pyrénées.

C'est un massif montagneux qui possède aussi une qualité paysagère et biologique reposant sur une nature ordinaire d'exception encore bien préservée mais de plus en plus menacée.

Une étude sur l'articulation des politiques publiques concourant à la biodiversité dans le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises

Initiée en juillet 2010 par la Secrétaire d'État en charge de l'écologie et le Comité de massif des Pyrénées, la Stratégie Pyrénéenne de Valorisation de la Biodiversité (SPVB) est une déclinaison locale de la Stratégie Nationale de la Biodiversité de la France définie en 2004. Cette SPVB vise les objectifs d'une meilleure préservation et d'une meilleure valorisation de la biodiversité des Pyrénées par la conduite d'actions en faveur des enjeux écologiques liés à la diversité biologique et en adéquation avec les activités humaines présentes sur le territoire. En effet, les politiques publiques de préservation et de gestion de la biodiversité, d'une part, et les politiques publiques sectorielles liées aux activités socio-économiques sur le territoire, d'autre part, ont des impacts réciproques et il convient d'analyser les interactions entre ces différentes politiques afin d'en assurer une articulation pertinente et d'améliorer les dynamiques de synergies des acteurs concernés par la biodiversité pyrénéenne.

La présente étude, intitulée " Articulation des politiques publiques concourant à la biodiversité : état des lieux et recherche de synergies entre les politiques publiques en faveur ou impactant la biodiversité sur le territoire du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises ", s'inscrit dans les travaux de définition de la Stratégie Pyrénéenne de Valorisation de la Biodiversité lancés en octobre 2011 par le préfet de la région Midi-Pyrénées, coordonnateur de massif.

Le Comité de massif des Pyrénées, réuni le 21 juin 2011, a retenu, comme méthodologie globale, une réflexion sur l'articulation des différentes politiques publiques relatives à la biodiversité sur le massif s'appuyant sur la conduite d'études sur des territoires d'investigation identifiés avec la production de résultats transposables à l'ensemble du territoire du massif.

Le Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises (PNRPA) a ainsi été choisi comme territoire-pilote de cette étude destinée à analyser les politiques publiques menées en faveur ou impactant la biodiversité dans, et à comprendre comment elles s'articulent entre elles. L'analyse de cette articulation a permis de trouver des synergies d'actions pour une meilleure valorisation de la biodiversité.

Méthodologie

L'étude a été menée en trois phases. La première étape de cette étude a permis de lister les enjeux relevant de la biodiversité, puis, au regard de ces enjeux, de dresser un inventaire des groupes d'acteurs répondant ou intervenant sur ces enjeux.

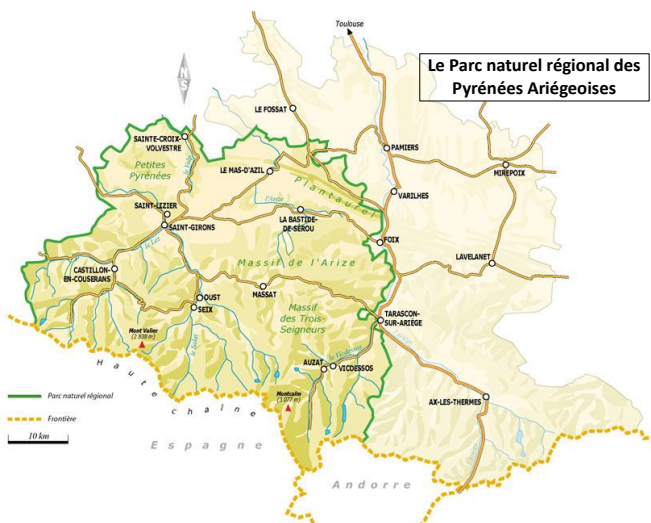
Après ce recensement des acteurs interférant avec la biodiversité sur le territoire du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises (PNRPA), une enquête a été réalisée afin de caractériser les politiques de ces différents acteurs au regard de leurs impacts sur la biodiversité. Cette seconde phase visait l'analyse comparative et prospective de ces politiques afin d'en discerner les objectifs opérationnels, les modalités de mise en œuvre et les conséquences sur la biodiversité qu'elles engendrent. Le ressenti et la perception des acteurs de leur territoire et de l'action des autres acteurs sont des points d'analyse importants pour appréhender l'articulation des politiques du territoire qui concourent à la biodiversité. L'enquête s'est donc attachée à recueillir les éléments de caractérisation des politiques publiques suivants :

- les objectifs poursuivis par les acteurs,
- leurs logiques d'intervention,
- les impacts réciproques entre préservation de la biodiversité et activités humaines occasionnés par la mise en œuvre de ces politiques,
- les critères de réussite et les freins à une meilleure prise en compte de la biodiversité,
- les attentes et engagements des acteurs.

Nourrie des résultats de cette seconde phase, la troisième partie de l'étude fut l'objet d'une proposition d'un plan d'actions pour une meilleure articulation des synergies locales des politiques publiques concourant à la biodiversité. L'objectif final fut, d'une part, une meilleure prise en compte, par les autres politiques publiques, des problématiques liées à la préservation de la biodiversité et, d'autre part, l'intégration, dans les politiques relatives à la biodiversité, des enjeux économiques et humains nécessaires à la pérennité des activités humaines favorables à la biodiversité. Le plan d'actions proposé est donc destiné à renforcer les synergies locales initiées par ces politiques publiques, d'en accentuer les complémentarités et la cohérence en vue d'une meilleure valorisation de la biodiversité.

Le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises, un territoire rural au patrimoine naturel remarquable

Le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises (PNRPA) est un territoire fortement marqué par la montagne, entièrement inclus dans le département de l'Ariège (Région Midi-Pyrénées). Il couvre le territoire administratif de 142 communes et concerne 14 Communautés de communes. Il englobe ou intègre en partie trois des quatre Pays d'Ariège : Pays Couserans, Pays des Portes d'Ariège-Pyrénées, Pays de Foix-Haute Ariège.



Un territoire au patrimoine naturel riche

Reconnu Parc naturel régional par décret le 28 mai 2009, le territoire du PNRPA présente donc un patrimoine naturel, culturel et paysager remarquable. On recense, sur ce territoire au fort caractère rural, une riche diversité de milieux naturels. Chacun de ces milieux abrite des espèces typiques dont nombre sont des espèces d'intérêt patrimonial ou présentant un caractère de rareté et répond à des enjeux particuliers liés à la biodiversité. La biodiversité au sein du PNRPA est très élevée car le territoire présente une diversité dans ses critères géologiques, géographiques et climatiques. Le relief contrasté de ce territoire a notamment permis un endémisme développé.

Les politiques publiques en faveur de la protection et de l'amélioration de la biodiversité sont nombreuses et présentent des finalités opérationnelles diverses.

- Certaines ont pour objectif une meilleure connaissance de la diversité biologique, des espèces faunistiques et floristiques présentes sur le territoire et de leur état de conservation, sans avoir de portée réglementaire : inventaires ZNIEFF, ZICO, inventaires et cartographie d'habitats, Atlas d'espèces.

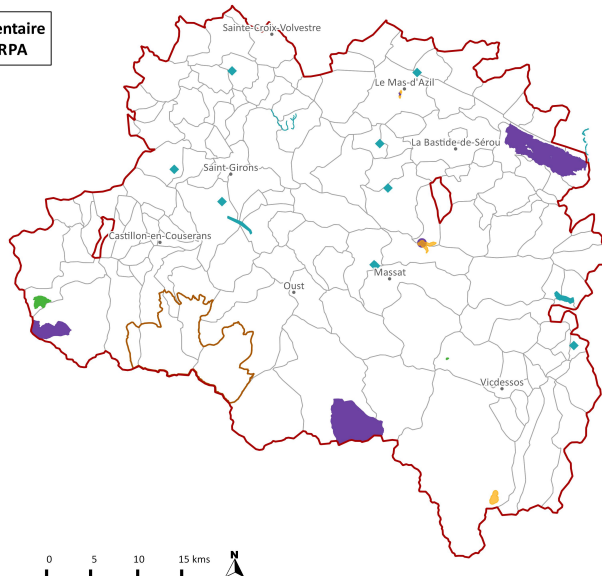
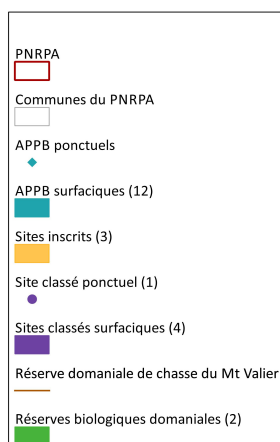
- Face au constat de menaces de dégradation et d'extinction d'espèces et afin de limiter les pertes de

biodiversité, des réglementations et des programmes de gestion des espèces sont mises en place :

- Espèces protégées : politiques de portée nationale, régionale ou départementale
- Livres rouges des espèces menacées
- Plans Nationaux d'Actions pour les espèces menacées d'extinction
- Arrêté de protection de biotope

- D'autres politiques se concrétisent par la mise en place d'un réseau d'espaces

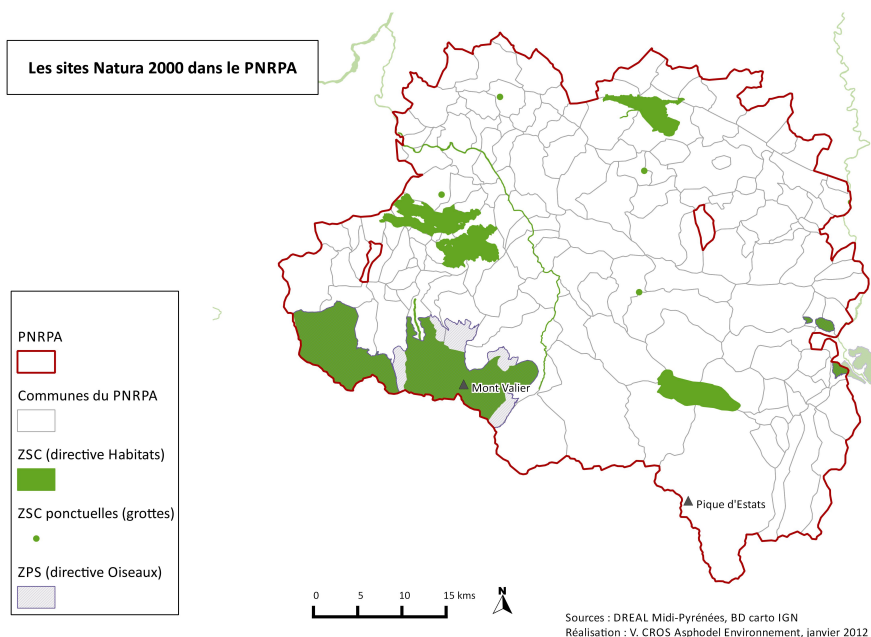
Les mesures de protection réglementaire des espaces naturels dans le PNRPA



Sources : DREAL Midi-Pyrénées, ONF, PNRPA, BD carto IGN
Réalisation : V. CROS Asphodel Environnement, janvier 2012

protégés et réglementés poursuivant un objectif de conservation et de gestion durable du patrimoine naturel :

- Sites Inscrits et Sites Classés
- Réserve biologique
- Réserves naturelles nationales
- Réserve de chasse et de faune sauvage
- Réserves de pêche
- Conservatoire des espaces naturels
- Espaces naturels sensibles
- Natura 2000
- Parcs naturels régionaux
- Zones naturelles des PLU – Espaces boisés classés
- Stratégie de Création des Aires Protégées
- SDAGE pour les milieux aquatiques



Sources : DREAL Midi-Pyrénées, BD carto IGN
Réalisation : V. CROS Asphodel Environnement, janvier 2012

➤ Par ailleurs, une réflexion vise à préserver et reconstituer les continuités écologiques au sein des territoires, indispensables au fonctionnement des milieux naturels : Trame Verte et Bleue

Un territoire rural marqué par l'activité des hommes

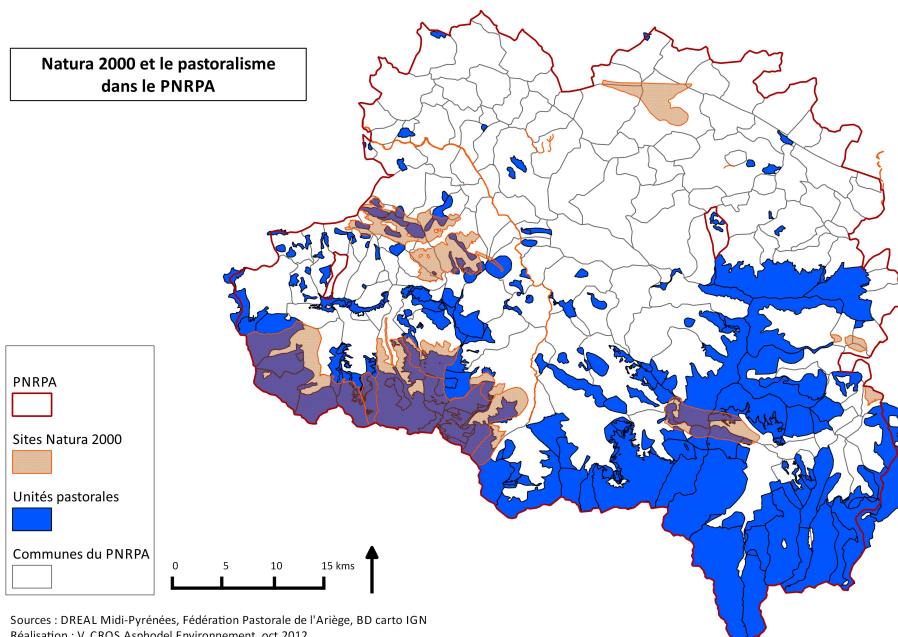
L'économie forestière

Le PNRPA est fortement marquée par la présence de la forêt. Cette dernière occupe 51 % de la surface du Parc (125 686 ha sur les 246 000 ha du PNR). Elle se caractérise, de plus, par une dynamique d'expansion. Cette forêt appartient majoritairement à des propriétaires privés (63 % de la surface boisée). 15 % appartiennent à des collectivités et 22 % à l'État. La forêt privée présente un fort déclin de gestion. Globalement, la filière forêt-bois ariégeoise paraît sous-exploitée.

L'économie agricole

En 2010, la SAU hors estives représente 21 % du PNR (51 700 ha). La part agricole de la population active est de 11,3 %. L'agriculture du PNRPA, principalement orientée vers l'élevage bovin et ovin semi-extensif

contribue fortement à la richesse de la biodiversité et des milieux naturels du Parc, en plaines et fonds de vallée comme en estives. Cependant, on peut noter que l'extensification de l'élevage s'accompagne d'une déprise foncière notamment en zones



Sources : DREAL Midi-Pyrénées, Fédération Pastorale de l'Ariège, BD carto IGN
Réalisation : V. CROS Asphodel Environnement, oct.2012

intermédiaires, se traduisant par un abandon de ces parcelles et un enrichissement des prairies de fauche de ces secteurs.

Activités de chasse et pêche

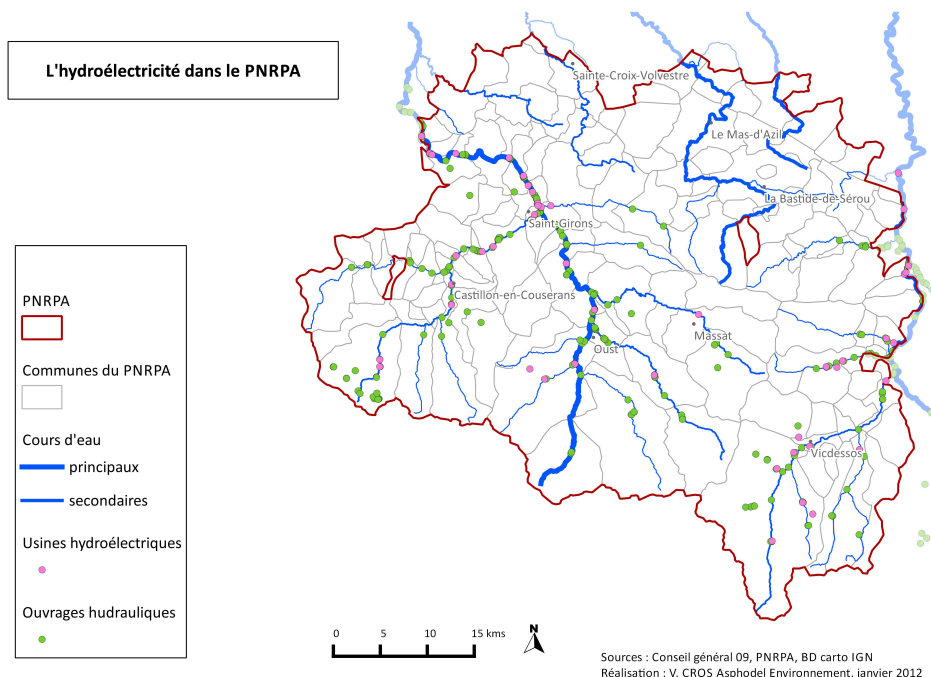
La pêche et la chasse sont deux activités de loisirs utilisant l'espace fortement représentées sur le territoire d'étude. On dénombre, en effet, environ 15 000 pêcheurs et 7 000 chasseurs en Ariège, soit respectivement 10 % et près de 5 % de la population ariégeoise. L'intérêt halieutique du territoire s'explique par la haute qualité de l'eau encore riche en truites notamment. Une des richesses cynégétiques du PNRPA réside dans la présence des trois galliformes de montagne que sont le Grand Tétras, la Perdrix grise de montagne et le Lagopède alpin.

Tourisme et loisirs

L'attrait touristique du PNRPA s'articule largement autour des activités de loisirs sportifs : randonnée, escalade, canyoning, spéléologie, sport d'eau vive, cyclisme, tourisme équestre. Territoire de montagne, le PNRPA compte deux stations de ski de piste, une station de ski de fond et raquettes et deux stations thermales.

L'hydroélectricité

Le PNRPA, à l'image de l'Ariège département fortement équipé en aménagements hydroélectriques, est marqué par l'économie de l'hydroélectricité. On compte 47 usines hydroélectriques sur le territoire. Ces aménagements génèrent des modifications quant au régime hydrologique, au transport de matières solides et à la circulation de la faune piscicole, perturbent les milieux aquatiques et altèrent la qualité biologique des cours d'eau.



Urbanisme, aménagement du territoire, gestion de l'espace

Les surfaces dites artificialisées (zones urbaines, industrielles ou commerciales, mines, réseau routier, terrains de sport, espaces verts non agricoles) représentent moins de 1 % du PNRPA, ce qui donne au territoire un caractère fortement rural et semble représenté un impact faible sur la biodiversité. Cependant, les démarches de gestion du foncier et de planification urbaine ont des impacts indirects sur les autres thématiques pouvant elles impacter plus fortement la biodiversité. Le foncier valorisable est, en effet, une ressource limitée dans les Pyrénées Ariégeoises. La moitié du Parc est située à une altitude supérieure à 1 000 m. 58 % de la surface du territoire présente une pente supérieure à 30 %, et 25 % présente une pente supérieure à 55 %. L'espace résiduel est alors l'objet de multiples convoitises (agriculture, urbanisation, tourisme en montagne) et source de conflits liés à l'utilisation de l'espace, pouvant alors fragiliser des opérateurs contribuant au maintien de la biodiversité. C'est pourquoi, il s'avère indispensable d'adopter une planification du foncier et de l'urbanisme permettant une gestion économe et partagée de l'espace (urbanisme durable).

Caractérisation des politiques publiques concourant à la biodiversité dans le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises

L'analyse des propos recueillis lors de la phase de consultation des acteurs démontre des acteurs majoritairement conscients de l'enjeu de préservation de la biodiversité. Parmi les politiques dites à finalité environnementale, plusieurs objectifs distincts sont poursuivis, à savoir la conservation et la restauration de la biodiversité, l'amélioration de la connaissance, la préservation par la valorisation. Quant aux politiques socio-économiques, le but principal visé, en lien avec la biodiversité, est de limiter les impacts néfastes des activités humaines sur la biodiversité. Cependant, pour ces opérateurs économiques, la biodiversité peut aussi être vue comme un atout apportant une valeur ajoutée aux produits ou aux territoires.

La poursuite de ces objectifs et la mise en œuvre de ces politiques se caractérisent par des logiques d'intervention montrant des choix d'action privilégiant soit une protection réglementaire, une protection foncière (cependant peu prise en compte dans les faits), une démarche partagée de contractualisation, des actions de conseil, de sensibilisation et d'éducation.

Considérant les impacts réciproques entre la préservation de la biodiversité et les activités humaines, les opérateurs socio-économiques semblent, tout d'abord, avoir fait évoluer leurs pratiques vers une meilleure prise en compte de la biodiversité, notamment par conformité avec la réglementation environnementale, mais aussi dans un but de faire reconnaître leur contribution en faveur de la biodiversité. Ainsi, la gestion durable de la forêt, les pratiques agro-environnementales, l'entretien de l'espace et du paysage, l'urbanisme durable sont autant de pratiques œuvrant indirectement pour la biodiversité. De manière réciproque, les mesures de préservation de la biodiversité ont aidé ces opérateurs économiques à s'orienter vers la recherche d'une meilleure prise en compte de la biodiversité ou de solutions compensatoires en cas d'impacts négatifs. Par ailleurs, ces acteurs environnementaux sont conscients de la nécessité de privilégier les démarches de sensibilisation et de contractualisation, au risque d'un rejet, de la part des acteurs économiques, d'une démarche plus coercitive.

De nombreux acteurs relèvent ainsi la nécessité de privilégier la concertation pour la réussite des actions, la prise en compte réciproque des intérêts de chacun pour une recherche de compromis, l'implication des différentes parties concernées, mais aussi de développer un argumentaire économique d'une meilleure prise en compte de la biodiversité, voire la recherche d'une valorisation économique de la " biodiversité préservée " de leur territoire : valorisation des produits, valorisation des territoires.

Par ailleurs, s'exprime le besoin de renforcer la protection des milieux et des espaces, notamment les cours d'eau et les milieux aquatiques pour lesquels les enjeux sont de rétablir les continuités écologiques des rivières et de recouvrer l'espace fonctionnel du cours d'eau. Est tout aussi importante la nécessité de faire émerger des initiatives de valorisation de la biodiversité. Une attention particulière aux nouveaux enjeux (espèces invasives, loisirs motorisés) est espérée. Des acteurs relèvent la nécessité de simplifier la superposition des réglementations mais aussi des mesures sectorielles. Nombreux s'entendent sur l'intérêt de privilégier la valorisation, la sensibilisation, le porter à connaissance et la co-construction, dans la concertation, d'outils adaptés au territoire, plutôt que la réglementation.

Une majorité des acteurs rencontrés sont alors prêts à s'engager dans une meilleure prise en compte de la biodiversité, voire pour certains, dans la préservation et la restauration de la biodiversité (politique d'espaces protégés, restauration d'habitats, réintroduction d'espèces). La plupart des acteurs économiques, notamment ceux relevant des domaines de l'agriculture, de l'urbanisme, du tourisme, sont conscients de la nécessité de limiter les impacts des activités humaines sur la biodiversité. Cependant, des menaces de conflit sont omniprésentes du fait de prises de position fortes.

Enfin, pour un grand nombre d'acteurs interrogés, le PNRPA est vu comme une structure de coordination et un acteur prépondérant de la communication sur le territoire.

Analyse des politiques publiques concourant à la biodiversité dans le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises

L'enquête auprès des acteurs du territoire a permis de mettre en évidence les résultats d'une analyse prospective AFOM suivants :

ANALYSE ATOUS FAIBLESSES OPPORTUNITÉS MENACES	
Les démarches de préservation de la biodiversité	
Conservation de la biodiversité	A - Des opérateurs économiques impliqués dans des démarches de préservation de la biodiversité.
	A - Une protection réglementaire répondant à une contribution forte du territoire en matière d'espèces à statuts emblématiques.
	F - Des refus de compatibilités entre " protection de la biodiversité / activités humaines " (ours brun / pastoralisme, mesures de protection de la faune sauvage / chasse).
	F - Une réglementation de préservation de la biodiversité complexe, parfois ancienne (forêt de protection, APPB) qui induit un sentiment fort de coercition. Une articulation des dispositifs de protection peu lisible.
	O - La mission d'expérimentation du PNRPA.
	M - Des acteurs aux compétences similaires et soutenus par les mêmes financeurs.
	M - La crainte d'un refus du cadre réglementaire (risque de vouloir éviter la coercition réglementaire).
Amélioration et diffusion de la connaissance en matière de biodiversité	A - La présence d'acteurs experts du patrimoine naturel (CNRS, ANA, PNRPA).
	A - Des opérateurs économiques contribuant à l'amélioration de la connaissance.
	A - La présence du Conseil scientifique du PNRPA œuvrant pour la diffusion et la vulgarisation de la connaissance.
	F - Une diffusion insuffisante de la connaissance auprès des collectivités et acteurs locaux.
	O - La mission d'expérimentation du PNRPA.
	O - Le PNRPA, organe de communication et de diffusion de la connaissance.
Éducation, sensibilisation	A - Différents acteurs impliqués dans ces démarches de sensibilisation (professionnels de l'éducation à l'environnement, l'Etat, professionnels de secteurs économiques).
	F - Un volet " formation aux enjeux liés à la préservation de la biodiversité " peu étoffé.
Préservation par la valorisation	F - Une valorisation de la biodiversité insuffisante.
	O - Des collectivités encadrées par le PNRPA, une structure de communication, de coordination et de soutien de leurs projets.
Prise en compte de la biodiversité dans les activités humaines	
Réduction des nuisances	A - Des démarches volontaires en faveur de la biodiversité dans de nombreux secteurs socio-économiques.
	O - Des démarches pouvant servir d'exemples.
Management environnemental	O - Des démarches pouvant servir d'exemples.
	O - Des démarches expérimentales à poursuivre et généraliser.
	M - Le risque d'abandon, et de non développement, des démarches expérimentales dû au surcoût occasionné.
Valorisation économique de l'atout " biodiversité préservée "	A - Des démarches indirectes en faveur de la biodiversité.
	A - La volonté de mener conjointement préservation de la biodiversité et économie / développement.
	F - Des surcoûts, parfois sans contre-parties financières.
	O - Une contribution simultanée à la biodiversité et à l'économie / développement.
	O - La marque Parc.
	M - Le risque d'un manque de résultats d'un point de vue économique ou lié à l'attractivité du territoire.

Réglementation des activités humaines	A	- Des réponses à l'incitation réglementaire. Une évolution positive des pratiques impulsée par la réglementation.
	F	- Une réglementation vécue comme complexe, contraignante et coercitive.
	M	- Le sentiment d'une réglementation inutile dans un territoire historiquement préservé.
Prépondérance du développement économique et territorial	A	- Un territoire préservé d'un développement économique à outrance qui aurait pu dégrader fortement la biodiversité.
	F	- Le sentiment d'un territoire resté longtemps à la traîne d'un point de vue économique.
	F	- Des économies, contribuant à la richesse de la biodiversité du territoire, en difficultés.
	F	- Une opposition pastoralisme / maintien des grands prédateurs.
	O	- Développer un modèle économique permettant une valorisation de la biodiversité.
	O	- Le PNRPA, une structure qui encourage le développement des territoires dans le respect de la biodiversité.
	O	- La marque Parc.
	M	- Vouloir à tout prix ne pas manquer l'opportunité d'un développement économique au risque de ne pas anticiper les éventuels méfaits sur la biodiversité.
Logiques d'actions des acteurs		
Incitation financière	A	- Le PNRPA, un territoire porteur de projets et soutenu par les financeurs.
	A	- Des dispositifs d'incitation financière adaptés au territoire car définis localement (Natura 2000, MAET).
	F	- Une agriculture dépendante de l'incitation financière.
	O	- Les appels à projets, moteurs d'innovations et d'exemplarités.
	O	- Des financements à mobiliser (FDAGE du Conseil général).
	M	- L'opportunisme et la course non raisonnée aux financements.
Les démarches partagées	A	- La concertation vue comme un critère de réussite.
	F	- Des démarches parfois difficiles à mettre en œuvre.
	O	- Les démarches partagées vues comme des critères de réussite des actions en faveur de la biodiversité.
	M	- La fermeture du dialogue et le blocage sur des positions revendicatrices et inamovibles.
Impacts sur la biodiversité		
Impacts des activités humaines sur la biodiversité	A	<u>Les contributions (impacts positifs sur la biodiversité) :</u> - La gestion durable de la forêt publique et sa préservation - Le pastoralisme - L'agriculture des Pyrénées Ariégeoises (majoritairement d'élevage extensif) - Une contribution des secteurs chasse et pêche dans l'amélioration de la connaissance en matière de biodiversité
	F	<u>Les nuisances (impacts négatifs sur la biodiversité) :</u> - La dynamique d'abandon de la gestion de la forêt privée - Le conflit pastoralisme / prédateurs - L'expansion de l'urbanisation et de l'artificialisation des terres - Les nuisances des ouvrages hydroélectriques
	O	<u>Les contributions (impacts positifs sur la biodiversité) :</u> - Le recours à des études hydromorphologiques afin de retrouver l'espace fonctionnel des cours d'eau - Valorisation économique de l'atout " biodiversité préservée " (valorisation des produits, valorisation des territoires)
	M	<u>Les nuisances (impacts négatifs sur la biodiversité) :</u> - Les potentialités de développement touristique (implantation d'équipements liés aux activités de pleine nature, structures d'hébergement ou restauration en milieu naturel, surfréquentation) - Les potentialités du développement économique (expansion de zones d'activités économiques)

A : Atouts

F : Faiblesses

O : Opportunités

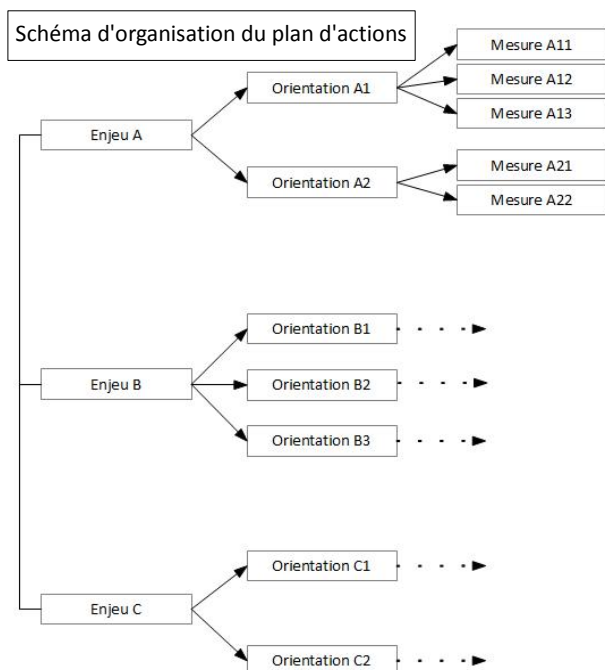
M : Menaces

Un plan d'actions pour une meilleure synergie des politiques publiques concourant à la biodiversité dans le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises

Au regard des conclusions de l'analyse comparative des politiques publiques concourant à la biodiversité, un plan d'actions est proposé afin d'apporter une amélioration de l'articulation de ces politiques entre elles.

Quatre enjeux, retenus comme prioritaires, se dégagent de l'analyse comparative et prospective des politiques publiques concourant à la biodiversité en PNRPA :

- Poursuivre et renforcer l'amélioration de la connaissance en matière de biodiversité du territoire mais surtout améliorer la diffusion de cette connaissance.
- Développer les initiatives de valorisation de la biodiversité.
- Relancer la gestion de la forêt privée.
- Adopter une planification du foncier et de l'urbanisme permettant une gestion économe et partagée de l'espace.



Des pistes d'amélioration de l'articulation des politiques publiques en faveur ou impactant la biodiversité ont été recherchées de manière à s'assurer, d'une part, d'une meilleure prise en compte, par les autres politiques publiques, des problématiques liées à la préservation de la biodiversité et, d'autre part, de l'intégration, dans les politiques relatives à la biodiversité, des enjeux économiques et humains nécessaires à la pérennité des activités humaines favorables à la biodiversité. Le plan d'actions proposé vise alors, selon les enjeux retenus, à renforcer les synergies locales initiées par ces politiques publiques, à en accentuer les complémentarités et la cohérence en vue d'une meilleure valorisation de la biodiversité. Ce plan d'actions est décliné en orientations et mesures (cf. encart de couverture). Chacune des mesures est détaillée dans une fiche descriptive.



Un plan d'actions construit sur la singularité de la structure Parc naturel régional

Au risque de s'avérer parfois difficilement transposable à d'autres territoires, le plan d'actions proposé trouve son intérêt dans la singularité de la structure Parc naturel régional. En effet, de nombreuses plus-values apparaissent à s'appuyer sur les missions et compétences du PNRPA :

- Le PNR est une structure de concertation, de coordination et de coopération.
- Le PNR est une structure qui apporte des moyens humains et financiers à son territoire.
- Le PNR est une structure pluridisciplinaire qui transcende le cloisonnement sectoriel.
- Le PNR est une structure d'expérimentation et de transfert d'innovation.
- Le PNR est une structure de valorisation du territoire.

Un outil de gouvernance et de préservation de la biodiversité en PNRPA : le Conseil territorial de la biodiversité des Pyrénées Ariégeoises

Le Conseil Territorial de la biodiversité des Pyrénées Ariégeoises n'est pas une structure nouvelle à créer mais un outil à construire de manière concertée et collective, au service du territoire et de l'ensemble de ses acteurs. Les missions de ce Conseil Territorial recouvriront plusieurs domaines de compétences :

- amélioration et diffusion de la connaissance,
- coordination des projets initiés sur le territoire,
- expérimentation et émergence de projets,
- communication et promotion d'initiatives vertueuses.

Une gouvernance partagée

Il est, en effet, important de se poser la question du mode de gouvernance de la biodiversité dans le PNRPA : Quel mode de gouvernance apparaît le plus pertinent ? Quel échelon décisionnel convient-il de choisir ? La gouvernance doit-elle être issue d'une responsabilité de niveau national, local ? Les enjeux liés à la biodiversité sont-ils seulement l'affaire des intervenants du domaine environnemental ? Les collectivités seules, en tant que représentants de l'intérêt public, sont-elles les plus légitimes à conduire les démarches qui amèneront le territoire à une meilleure préservation de la biodiversité. Une fois le mode de gouvernance de la biodiversité défini, le territoire pourra se doter d'un projet de préservation et de valorisation de la biodiversité.

Reconnu, par les acteurs locaux, comme critères de réussite de démarches territoriales, la concertation et la co-construction sont à privilégier. C'est ensemble que les acteurs du territoire doivent se définir un projet de préservation de la biodiversité et un mode de gouvernance des démarches à entreprendre dans le développement de ce projet. C'est pourquoi une gouvernance partagée et locale semble la plus pertinente pour une meilleure adaptation au territoire. Comme il en ressort de l'enquête, elle doit permettre de valoriser les pratiques de type multi-acteurs et multi-niveaux. Un Comité décisionnel de pilotage peut être constitué comme instance de gouvernance, chargée de définir les orientations du Conseil Territorial et de suivre la mise en œuvre de ces orientations.

Un outil technique au service du territoire

Le Conseil Territorial de la biodiversité des Pyrénées Ariégeoises aura pour mission de construire son outil technique de préservation de la biodiversité des Pyrénées Ariégeoises, destiné à compiler les données sur la biodiversité du territoire, à les rendre accessibles en assurant leur diffusion, les vulgariser, promouvoir l'outil, l'enrichir par la production de nouvelles données. Pour cela, il est proposé de mettre en place différents instruments :

- un **Système d'Information Géographique** comme plate-forme de compilation et de diffusion des données sur la biodiversité.

Ces données concernent :

- l'identification et la répartition géographique des espèces et des habitats (inventaires, atlas),
- la dynamique des populations (suivi diachronique) ou l'évolution des milieux,
- l'écologie des espèces,
- l'analyse des impacts réciproques entre biodiversité et activités humaines.

Ce sont des données à :

- actualiser (cf. mesure A14),
- améliorer et enrichir (cf. mesures A21, A22, C12, B2, D22, D23...),
- diffuser (cf. mesures A31, A32, D21...).

- un **Annuaire cartographique** pour contribuer à l'animation de réseaux d'acteurs et au transfert d'expériences :
 - des acteurs œuvrant en matière d'environnement (cf. mesure A12),
 - des acteurs de la formation (cf. mesure A24),
 - des initiatives de valorisation de la biodiversité (cf. mesures B11, B14) ; l'annuaire pourra être complété par des fiches expériences,
 - des références en agriculture (cf. mesure B21),
 - des références en tourisme et activités de pleine nature (cf. mesures B23, B24),
 - des références en gestion forestière (cf. mesure C11),
 - des expériences d'outils financiers, fonciers, de gestion (cf. mesures C21, C22, C23).

- un **Portail Internet** et des **outils de communication** pour la diffusion des données afin de :
 - mettre à disposition, vulgariser et diffuser les données du Conseil territorial de la biodiversité,
 - diffuser les résultats des expérimentations,
 - favoriser le transfert d'expériences (fiches expériences, promotion d'outils).

Différentes démarches pourront être développées dans la mise en œuvre de ce plan d'actions :

- l'animation de réseaux d'acteurs,
- la diffusion d'outils d'information et de vulgarisation, actions de sensibilisation et de promotion, échanges et transfert d'expériences, promotion d'outils (fonciers, ...),
- des actions d'expérimentation et de développement d'initiatives,
- le développement d'outils (techniques, financiers, ...).

Hiérarchisation des mesures du plan d'actions et calendrier de mise en œuvre

Chacune des mesures du plan d'actions a été affectée d'un degré d'urgence et d'un degré d'importance afin de pouvoir les hiérarchiser et concevoir une programmation chronologique du plan d'actions.

Les mesures sont hiérarchisées selon l'ordre de priorité de réalisation donné de la mesure la plus urgente et la plus importante vers la moins urgente et la moins importante.

Les mesures mA11 et mA12 sont évidemment les premières à programmer pour initier le processus de mise en place du Conseil territorial de la biodiversité.

Cependant, il est intéressant de noter que les mesures mC21, mC22 et mC23 devront être mises en œuvre de manière simultanée à la mise en œuvre de la Charte forestière du PNRPA, d'une part, et à celle de la politique d'animation foncière forestière du Conseil Général de l'Ariège, d'autre part, c'est-à-dire dès la première année (2013) puisque ces deux outils sont actuellement en plein développement. Ceci correspond à une mise en œuvre qui peut ainsi devancer celle des mesures mA11 et mA12 mais permettre aussi une impulsion à la réalisation du plan d'actions proposé.

De même, les mesures mD23 et mD32, qui peuvent s'appuyer sur l'élaboration de la trame écologique en cours de réalisation à l'échelle du PNRPA et un appel à projets auprès des communes désireuses de réaliser la Trame verte et bleue sur leur territoire, sont proposées dès la première année de programmation.

Enfin, le début de mise en œuvre des mesures mB12 et mB13 pourrait coïncider avec l'opportunité d'appels à projets et de sources de financement et permettre ainsi, en première année du calendrier, une adhésion au projet de Conseil territorial de la biodiversité plus rapide et opérationnelle.

Plan d'actions pour une meilleure synergie des politiques publiques concourant à la biodiversité en PNRPA

ENJEU A. Poursuivre et renforcer l'amélioration de la connaissance en matière de biodiversité du territoire mais surtout améliorer la diffusion de cette connaissance

Orientation A.1. Mettre en place un Conseil territorial de la biodiversité en PNRPA

- Mesure A.1.1. Définir un outil de gouvernance de la biodiversité en PNRPA : le Conseil territorial de la biodiversité des Pyrénées Ariégeoises
- Mesure A.1.2. Recenser les acteurs œuvrant en matière d'environnement et clarifier leurs rôles et compétences
- Mesure A.1.3. Construire et mettre en place le Conseil territorial de la biodiversité des Pyrénées Ariégeoises
- Mesure A.1.4. Recenser les actualisations nécessaires des données existantes sur la biodiversité

Orientation A.2. Enrichir le Conseil territorial de la biodiversité des Pyrénées Ariégeoises

- Mesure A.2.1. Recenser les besoins d'amélioration de la connaissance en matière de biodiversité sur le territoire
- Mesure A.2.2. Réaliser des expérimentations au profit de l'ensemble des acteurs du territoire
- Mesure A.2.3. Recenser les besoins en formation des acteurs du territoire
- Mesure A.2.4. Recenser les acteurs de la formation

Orientation A.3. Promouvoir le Conseil territorial de la biodiversité des Pyrénées Ariégeoises

- Mesure A.3.1. Doter le Conseil territorial de la biodiversité d'un outil de diffusion de la connaissance
- Mesure A.3.2. Vulgariser et diffuser l'état de la connaissance sur la biodiversité et ses enjeux
- Mesure A.3.3. Favoriser des actions de sensibilisation et de formation

ENJEU B. Développer les initiatives de valorisation de la biodiversité

Orientation B.1. Initier des démarches de valorisation de la biodiversité

- Mesure B.1.1. Recenser les initiatives de valorisation de la biodiversité du territoire afin de les promouvoir
- Mesure B.1.2. Favoriser des appels à projets de valorisation de la biodiversité
- Mesure B.1.3. Encourager l'expérimentation de projets innovants visant la valorisation de la biodiversité
- Mesure B.1.4. Promouvoir les expériences réussies de valorisation de la biodiversité

Orientation B.2. Intégrer les besoins de la biodiversité dans la production et l'attractivité des territoires

- Mesure B.2.1. Expérimenter des modèles économiques qui confortent les pratiques agricoles contribuant au maintien de la biodiversité par la recherche d'une valeur ajoutée de la production
- Mesure B.2.2. Développer un modèle économique de relance de la forêt privée (cf. enjeu C)
- Mesure B.2.3. Développer le tourisme durable, les bonnes pratiques dans le secteur touristique et les synergies entre le secteur touristique et les autres secteurs économiques
- Mesure B.2.4. Inciter et mettre en valeur les activités de loisirs, ayant comme support la biodiversité (chasse, pêche, activités de pleine nature), à promouvoir des démarches de valorisation de la biodiversité

ENJEU C. Relancer la gestion de la forêt privée

Orientation C.1. Inciter à la gestion durable de la forêt privée

- Mesure C.1.1. Promouvoir l'intégration des besoins de la biodiversité dans les pratiques de gestion et d'exploitation forestière et de production de bois
- Mesure C.1.2. Conduire une recherche concertée d'une amélioration des dessertes forestières en piémont préservant la biodiversité

Orientation C.2. Impulser la relance de la gestion de la forêt privée par la mobilisation de divers outils

- Mesure C.2.1. Apporter des outils financiers
- Mesure C.2.2. Mutualiser des outils fonciers
- Mesure C.2.3. Mettre en place un outil de gestion mutualisé

Orientation C.3. Pérenniser la gestion durable de la forêt privée des Pyrénées Ariégeoises

- Mesure C.3.1. Faire de la charte forestière du PNRPA un outil de synergies territoriales en matière de gestion durable de la forêt privée
- Mesure C.3.2. Favoriser l'expérimentation et l'innovation dans la recherche d'un modèle économique de gestion durable de la forêt privée

ENJEU D. Adopter une planification du foncier et de l'urbanisme permettant une gestion partagée et économe de l'espace

Orientation D.1. Sensibiliser à l'intégration des besoins de la biodiversité dans l'aménagement et le développement du territoire

- Mesure D.1.1. Promouvoir l'urbanisme durable et l'intégration des besoins de la biodiversité dans la planification de l'espace auprès des élus et acteurs de l'aménagement et du développement
- Mesure D.1.2. Sensibiliser la population à l'urbanisme durable et à l'intégration des besoins de la biodiversité dans l'aménagement et le développement du territoire

Orientation D.2. Utiliser le Conseil territorial de la biodiversité comme outil de connaissance et de porter à connaissance

- Mesure D.2.1. Utiliser les données de le Conseil territorial de la biodiversité pour inciter à la protection des espèces, espaces et corridors écologiques
- Mesure D.2.2. Inciter à la réalisation d'études morphologiques des cours d'eau
- Mesure D.2.3. Identifier les enjeux liés à la planification du foncier sur le territoire

Orientation D.3. Utiliser le Conseil territorial de la biodiversité comme outil d'innovation et d'émergence de projets

- Mesure D.3.1. Promouvoir les initiatives de projets de planification du foncier intégrant les enjeux liés à la biodiversité
- Mesure D.3.2. Favoriser l'expérimentation pour faire émerger des initiatives innovantes de prise en compte de la biodiversité dans la planification urbaine et le développement territorial